



**Commission scolaire Western Québec**  
**Plan d'engagement vers la réussite**  
**2018 - 2022**

## **Table des matières**

Objectif du Plan d'engagement vers la réussite.....	3
Cadre juridique.....	3
Groupes qui ont collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite.....	4
Consultations tenues pendant l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite.....	4
Contexte de la commission scolaire .....	4
Orientations, objectifs et cibles établis par le ministre.....	11
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles de la commission scolaire.....	13
Déclaration de la commission scolaire concernant le niveau et la qualité des services offerts.....	15
Signataires du Plan d'engagement vers la réussite.....	16

## **Contexte**

À la suite de l'adoption du Projet de loi 105, le ministère de l'Éducation exige que les commissions scolaires élaborent un **Plan d'engagement vers la réussite** décrivant le contexte de la commission scolaire, ses services éducatifs, les besoins de ses écoles et centres, les défis qu'elle doit relever, ainsi que ses orientations, ses objectifs, ses indicateurs et ses cibles.

Le plan doit aussi comporter cinq objectifs et deux grandes orientations établis par le ministère de l'Éducation. Ces objectifs et ces orientations sont également cohérents avec le plan stratégique 2017-2022 du Ministère et la Politique de la réussite éducative.

## **Objectif du Plan d'engagement vers la réussite**

L'objectif du **Plan d'engagement vers la réussite** est de partager avec le personnel enseignant, les parents et les communautés une vision commune de notre réalité et des défis auxquels nous sommes confrontés, afin de susciter une action concertée autour des orientations et des objectifs qui ont une incidence sur l'apprentissage des élèves et la réussite scolaire. Le plan donne aussi à tous les intéressés l'occasion de comprendre les orientations et les stratégies que la commission scolaire met de l'avant pour assurer la réussite éducative de tous ses apprenants.

## **Cadre juridique**

Le Plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la *Loi sur l'instruction publique*. 209.1. Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- (1) le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;
- (2) les orientations et les objectifs retenus ;
- (3) les cibles visées au terme de la période couverte par le plan ;
- (4) les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés ;
- (5) une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité ;
- (6) tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2. Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3. Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

### **Groupes qui ont collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite**

Le plan a été élaboré par la direction en collaboration avec le Comité consultatif de gestion et le conseil des commissaires. La rétroaction du Comité des parents, du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire et des conseils d'établissement des écoles et des centres a également été prise en compte, de même que celle des membres du personnel et des intervenants.

### **Consultations tenues pendant l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire Western Québec a mené des consultations auprès de ses intervenants, notamment les groupes suivants :

- Comité consultatif de gestion 29 mars 2018
- Comité des parents 16 avril 2018
- Comité consultatif sur l'adaptation scolaire 9 avril 2018
- Conseils d'établissement des écoles et centres Avril 2018
- Personnel et élèves de la CSWQ Avril 2018 (par sondage en ligne)
- Membres de la communauté Avril 2018 (par sondage en ligne)

### **Contexte de la Commission scolaire Western Québec**

La Commission scolaire Western Québec compte 25 écoles et cinq centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle répartis dans deux régions administratives, 07 et 08. Elle dessert plus de 155 municipalités réparties sur une superficie de plus de 90 000 kilomètres carrés. Les écoles et les centres couvrent tout ce territoire, le plus grand étant situé dans la région urbaine de Gatineau. Vu la taille de notre territoire et la dispersion de la population anglophone qui s'y trouve, nous avons dû organiser nos écoles et nos centres pour relever ce défi et assurer l'accès à notre clientèle.

Les écoles sont configurées comme suit : 13 écoles primaires, 2 écoles secondaires de premier cycle (secondaire I et II), 2 écoles secondaires (secondaire I à V), 2 écoles secondaires de deuxième cycle (secondaire III à V), 1 école Maternelle à secondaire II, et 5 écoles Maternelle à secondaire V. La CSWQ administre trois centres conjoints d'éducation des adultes et de formation professionnelle, un centre d'éducation générale des adultes et un centre de formation professionnelle.

### **Écoles et centres**

#### **Primaire**

<b>École</b>	<b>Endroit</b>	<b>Population (au 30 septembre 2017)</b>
École primaire Buckingham	Buckingham	144
École primaire Greater Gatineau	Gatineau (secteur Gatineau)	469
École primaire Pierre Elliott Trudeau	Gatineau (secteur Hull)	569
École primaire Chelsea	Chelsea	281
École primaire South Hull	Gatineau (secteur Aylmer)	449
École primaire Lord Aylmer	Gatineau (secteur Aylmer)	659
École primaire Eardley	Gatineau (secteur Aylmer)	360
École primaire Onslow	Onslow	72
École primaire Dr. S.E. McDowell	Shawville	275
École primaire St. John's (offre la maternelle 4 ans temps plein)	Campbell's Bay	114
École primaire Queen Elizabeth (offre la maternelle 4 ans temps plein)	Kazabazua	74
École primaire Wakefield	Wakefield (La Peche)	306
École primaire Poltimore (offre la maternelle 4 ans temps plein)	Poltimore	41

## Secondaire

École	Endroit	Population
École secondaire St. Michael's	Low	100
École intermédiaire Hadley	Gatineau (secteur Hull)	459
École secondaire Philemon Wright	Gatineau (secteur Hull)	612
École intermédiaire Symmes	Gatineau (secteur Aylmer)	437
École secondaire D'Arcy McGee	Gatineau (secteur Aylmer)	586
École secondaire Pontiac	Shawville	382

## M – 11

École	Endroit	Population
Dr. Wilbert Keon (offre la maternelle 4 ans temps plein)	Chapeau	158
G. Theberge	Témiscamingue	106
Noranda	Noranda	82
Golden Valley	Val d'Or	244
Maniwaki Woodland (offre la maternelle 4 ans temps plein)	Maniwaki	208
Namur (M-8) (offre la maternelle 4 ans temps plein)	Namur	104

## Centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle

École	Endroit	Population (la population varie pendant l'année)
Centre de formation pour adultes de Hull	Gatineau (secteur Hull)	Environ 600
Centre des carrières Western Québec	Gatineau (secteur Aylmer)	Environ 225
Centre de formation continue du Pontiac	Shawville	Environ 150
Centre de formation générale et professionnelle de Val d'Or	Val d'Or	Environ 35
Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle de Maniwaki	Maniwaki	Environ 45

## Programmes et services

Les programmes et services offerts par la Commission scolaire Western Québec comprennent des programmes de la maternelle à secondaire V, ainsi que des maternelle 4 ans dans les régions défavorisées sur le plan socioéconomique, des programmes scolaires de français enrichi, des programmes de formation générale des adultes et de formation professionnelle, des programmes de transition et d'initiation au travail, des parcours de formation axée sur l'emploi, des programmes DÉFIS, ainsi que la prématernelle et des services de garde. La CSWQ propose un large éventail d'activités parascolaires – sportives, culturelles, communautaires et de formation du caractère – ainsi qu'une variété d'autres services axés sur les apprenants offerts dans nos écoles et centres.

## Centres communautaires d'apprentissage

La Commission scolaire Western Québec a cinq centres communautaires d'apprentissage (CCA) qui font partie intégrante des écoles suivantes : l'école secondaire St. Michael's, l'école primaire St. John's, le Centre de formation générale et professionnelle de Val d'Or, l'école primaire Pierre Elliott Trudeau et l'école Maniwaki Woodland. Chaque CCA dispose d'un agent de développement communautaire chargé de faciliter les partenariats

communautaires et l'apprentissage axé sur les services, et de contribuer à l'enrichissement de la vie étudiante. Les CCA sont financés par l'entremise de l'Entente Canada-Québec.

### **Cadre de réussite – Quatre orientations**

Afin de favoriser la réussite scolaire, Western Québec est en train d'élaborer un cadre de travail pour s'assurer que ses écoles et ses centres demeurent viables et durables et qu'ils fournissent des possibilités de qualité égale à tous. En même temps, WQ est résolue à augmenter le taux de diplomation et de qualification dans tous les secteurs et à réduire les écarts de réussite (réduire la disparité entre le rendement des groupes d'élèves) pour tous les apprenants.

Notre principal objectif a été énoncé par le ministre de l'Éducation dans sa **Politique de la réussite éducative**, dans laquelle il indique : « Avec cette politique, le Québec  *vise l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous.* » Il poursuit en disant que « La réussite éducative, c'est la possibilité pour chacune et chacun de déployer ses talents à toutes les étapes de sa vie. »

La Commission scolaire Western Québec est résolue et déterminée à réaliser les objectifs établis par le Ministre. Chacune de nos quatre directions stratégiques et nos objectifs d'harmonisation avec le système visent à **s'assurer que toutes nos décisions sont fondées sur le rendement individuel des élèves.**

### **Nos orientations :**

#### **Sûreté et sécurité**

Fournir un milieu sain et sécuritaire aux les élèves et au personnel afin de maximiser le rendement des élèves

#### **Responsabilité professionnelle – Gestion et imputabilité**

Optimiser l'utilisation de toutes les ressources afin d'appuyer l'enseignement et l'apprentissage

#### **Accent sur la pédagogie afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage**

Améliorer la qualité de l'instruction de façon continue afin que les élèves aient des occasions d'apprentissage optimales et puissent atteindre leur plein potentiel

#### **Apprentissage professionnel, rétroaction et croissance**

Veiller à ce que tous les employés aient des occasions continues de perfectionnement afin que l'expérience éducative des élèves continue de s'améliorer année après année

### **Harmonisation**

Bien que l'harmonisation ne constitue pas une orientation stratégique à proprement parler, la CSWQ fait tout son possible pour s'assurer que tous les plans d'amélioration, les ressources et les communications sont cohérents avec les orientations du MEES et les objectifs de la CSWQ

C'est par l'entremise de ces orientations stratégiques, et de l'organisation et de la prestation de services axés sur un système de gestion des connaissances que Western Québec a établi ses objectifs, ses stratégies et ses actions.

### **Défis**

Bien qu'elles n'aient pas toutes une incidence directe sur le rendement des élèves, les réalités ci-après empêchent la commission scolaire d'utiliser ses ressources de façon optimale. La CSWQ continue de faire face à des enjeux d'envergure, notamment la distance et la dispersion (incidence sur l'organisation des écoles et des centres de manière à assurer l'accessibilité), un taux élevé de mobilité (incidence sur la persévérance et la réussite des élèves; statistiques biaisées du MEES), des facteurs socio-économiques (incidence sur le rendement des élèves), ainsi que le recrutement et le maintien en poste d'un personnel enseignant qualifié dans nos écoles et centres en milieu rural (incidence sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage).

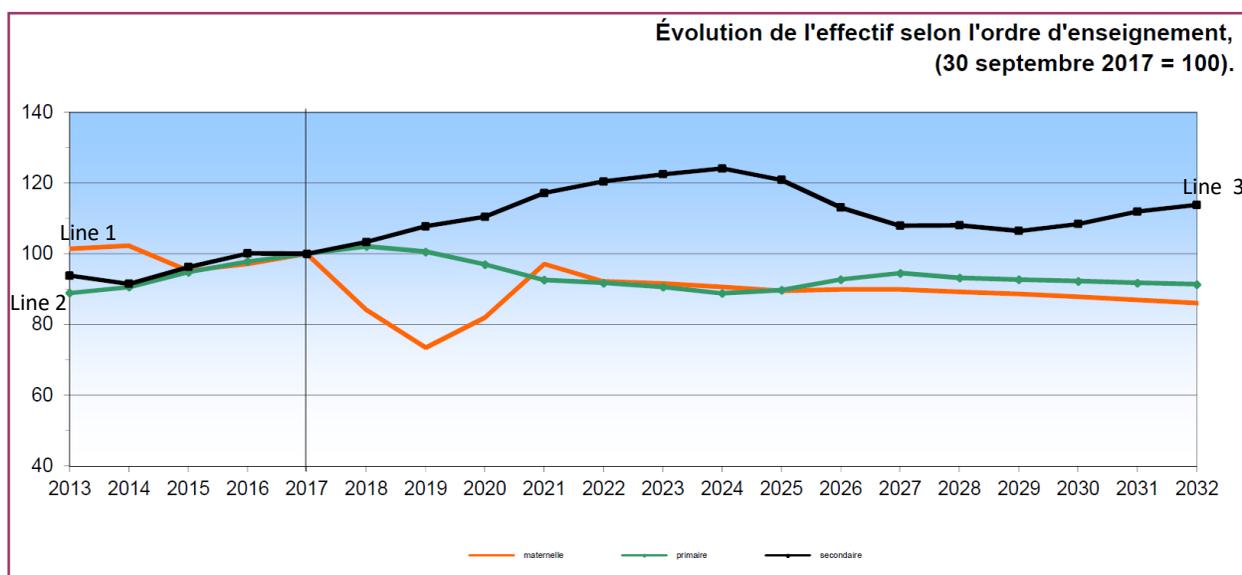
### **Composition démographique**

On observe, depuis deux ans, une tendance à la hausse dans les effectifs de la CSWQ, qui sont passés de 6 910 en 2015-2016 à 7 298 en 2017-2018. Cette augmentation est toutefois concentrée dans la région urbaine de Gatineau, alors que nos régions rurales et reculées continuent de voir leurs effectifs diminuer (à l'exception de Maniwaki Woodland, Queen Elizabeth, St. Michael's et Dr. S.E. McDowell).

Les projections démographiques indiquent que la population étudiante de Western Québec augmentera entre 2018-2019 et 2023-2024. Encore une fois, cela vaut principalement pour nos écoles urbaines puisque nous nous attendons à voir un déclin continu des effectifs dans nos écoles rurales. Le déclin de la population étudiante dans nos régions rurales est attribuable à plusieurs facteurs, dont le vieillissement des populations et le déplacement vers d'autres régions à cause des occasions d'emploi limitées. Ce déclin constitue un important obstacle à la prestation des services éducatifs. À l'heure actuelle, plusieurs de nos écoles maternelle–secondaire V ont de la difficulté à fournir les éléments de base du Programme de formation de l'école québécoise. Quatre de ces écoles ont moins de 80 élèves au secondaire. Dans tous les cas, du personnel supplémentaire est affecté afin d'assurer la prestation soutenue d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité.

La croissance dans nos régions urbaines (surtout dans le corridor de Gatineau) a créé son propre lot de défis et a notamment entraîné une surpopulation dans certaines écoles. On a dû modifier l'utilisation de l'espace dans certains cas pour tenir compte du nombre d'élèves (p. ex., des locaux de bibliothèque et de cafétéria ont été convertis en salles de classe).

Étant donné la nature des programmes offerts (entrée et sortie variables), il est difficile de suivre les changements démographiques en éducation des adultes et en formation professionnelle mais, de façon générale, on observe un déclin dans les centres ruraux et une stabilité dans les centres urbains. Le déclin dans les centres ruraux fait en sorte qu'il est difficile d'offrir des programmes viables, surtout en formation professionnelle. Afin de continuer à fournir une formation aux adultes et une formation professionnelle en anglais, la distribution des ressources doit être ajustée de manière à tenir compte des faibles taux d'inscription.



**Inscriptions prévues dans le secteur jeunesse à la CSWQ – Données du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)**

**Ligne 1 – Inscriptions en maternelle ; Ligne 2 – Inscriptions au primaire ; Ligne 3 – Inscriptions au secondaire**

### Facteurs socioéconomiques

Une proportion significative (15 sur 25) des écoles de Western Québec se situent au rang 8, 9 ou 10 selon l'Indice de milieu socio-économique du MEES. Les écoles sont classées sur une échelle de 1 à 10, 1 représentant la situation la plus favorable sur le plan socio-économique et 10, la moins favorable. Plusieurs facteurs contribuent à la classification, y compris le revenu familial et le niveau d'instruction de la mère. Les écoles les plus défavorisées (de rang 8, 9 ou 10) relèvent de la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA) et mettent l'accent sur des orientations précises afin de favoriser la réussite des élèves. Ce sont, notamment, cinq écoles maternelle à secondaire V, trois écoles primaires et une école secondaire. Trois autres écoles sont classées au rang 7. Bien que le MEES n'inclut pas les centres d'éducation des adultes dans l'échelle socioéconomique, il est important de noter que trois des centres sont situés dans les mêmes régions géographiques que des écoles de rang 8, 9 ou 10. Une proportion significative de la population d'apprenants de ces centres n'ont pas d'emploi et ne possèdent pas de premier diplôme.

Les écoles de rang 8, 9 ou 10 bénéficient de la mesure SIAA fournie par le Ministère pour augmenter la réussite des élèves. De plus, les écoles SIAA ont maintenant accès à des ressources supplémentaires pour fournir un soutien en littératie et en numératie précoces, un soutien aux élèves ayant des besoins particuliers et un soutien supplémentaire pour les matières scolaires au niveau secondaire. Nos écoles SIAA ont réalisé d'importants progrès sur le plan du rendement des élèves. Bien que plusieurs des cohortes soient de petite taille, les résultats de nos écoles SIAA en ce qui touche l'atteinte des objectifs du MEES et de la commission scolaire continuent de s'améliorer, comme en témoignent les taux de réussite aux épreuves uniformes de secondaire IV et V. On observe aussi des progrès, bien que plus lents, dans les matières de base, à savoir, le français langue seconde, l'anglais langue d'enseignement et les mathématiques au niveau primaire. À l'échelon de la commission scolaire, nous avons surtout cherché à fournir un soutien supplémentaire dans les matières de base, ainsi que des programmes ciblés visant à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Les écoles, quant à elles, ont élaboré et intégré des stratégies qui mettent l'accent à la fois sur la prévention et l'intervention pour les groupes d'apprenants identifiés.

## Indices de défavorisation - 2016-2017

## 886000 Commission scolaire Western Québec

## Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
886005	École Dr. Wilbert Keon	16,25	7	24,40	10	66
886006	École Golden Valley	11,85	5	20,02	9	144
886007	École St. Johns	16,97	7	19,37	9	102
886008	École Namur	15,04	7	21,03	9	55
886009	École Noranda	13,68	6	16,35	8	40
886011	École primaire Buckingham	10,80	4	13,75	7	133
886013	École Pierre Elliott Trudeau	20,74	8	12,11	6	478
886015	École primaire Chelsea	5,34	1	4,33	2	259
886016	École primaire Greater Gatineau	18,34	8	14,36	7	394
886018	École primaire South Hill	5,58	1	3,46	1	381
886019	École primaire Wakefield	7,84	3	7,52	3	264
886021	École Dr. S.E. McDowell	15,35	7	9,95	5	226
886022	École primaire Orslov	12,38	5	16,39	8	54
886023	École Eardley	13,23	6	9,18	5	313
886030	École primaire Maniwaki Woodland	17,48	7	20,15	9	77
886031	École G. Thérberge	9,87	4	14,56	8	50
886033	École primaire Queen Elizabeth	11,82	5	27,10	10	42
886034	École Lord Aylmer	8,42	3	5,51	2	544
Code de l'école	Nom de l'école secondaire	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
886001	École secondaire Philemon Wright	13,93	6	11,06	5	618
886002	École secondaire Pontiac	15,17	7	14,17	7	395
886004	École secondaire D'Arcy McGee	8,08	1	5,63	1	542
886005	École Dr. Wilbert Keon	16,10	7	24,54	10	62
886006	École Golden Valley	11,77	5	19,91	10	84
886009	École Noranda	11,30	4	14,41	7	43
886012	École secondaire Saint-Michael	9,66	2	14,65	8	92
886017	École Intermédiaire Hadley	14,19	6	10,82	5	444
886025	École Intermédiaire Symmes	9,33	2	6,40	2	471
886030	École primaire Maniwaki Woodland	18,22	8	21,26	10	101
886031	École G. Thérberge	11,16	4	15,94	8	43

Source : MEES, GIR, DSSSE, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production avril 2017).

Note : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. Les écoles institutionnelles avec entrée MEES-MSSS ne sont pas diluées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre. Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Littoral, cri, Katiwix), de même que pour les établissements densément peuplés et les écoles gouvernementales.

**N.B. :** L'école Poltimore ne figure pas dans ce tableau en raison de sa trop faible population. Elle est toutefois classée au rang 10 sur l'échelle socioéconomique et relève de la Stratégie d'intervention Agir autrement.

## Rendement des apprenants autochtones

La Commission scolaire Western Québec a une importante population d'élèves autochtones (environ 15 %). Une bonne partie du territoire de la CSWQ se trouve sur des terres algonquines non cédées et il y a dix communautés autochtones dans la région où Western Québec fournit des services éducatifs par l'entremise de ses écoles et centres. Plusieurs des écoles de Western Québec ont d'importantes populations d'élèves des Premières Nations, métis et inuits, notamment :

- Maniwaki Woodland, Maniwaki (68 %)
- Golden Valley, Val d'Or (55 %)
- G. Theberge, Témiscamingue (52 %)
- Pierre Elliott Trudeau, Gatineau (16 %)
- South Hull, Gatineau (12 %)
- École intermédiaire Hadley/École secondaire Philemon Wright, Gatineau (5 %)
- École intermédiaire Symmes/École secondaire D'Arcy McGee, Gatineau (7 %)
- Centre d'éducation des adultes de Val d'Or, Val d'Or (80 %)
- Centre d'éducation des adultes de Maniwaki, Maniwaki (85 %)

**N.B. :** Les pourcentages sont approximatifs puisqu'ils peuvent varier d'année en année. De plus, dans les centres d'éducation des adultes, les inscriptions s'effectuent de façon continue, donc les chiffres peuvent changer d'une semaine à l'autre.

Les statistiques canadiennes et québécoises sur l'éducation font état d'un écart significatif entre les taux de réussite des apprenants autochtones et ceux des apprenants non autochtones. C'est un des principaux axes d'action pour la commission scolaire et celle-ci continue d'élaborer et d'offrir un curriculum culturellement pertinent et, dans la mesure du possible, d'adopter une approche pédagogique autochtone. Elle a fait appel à plusieurs aînés et membres de la communauté pour l'aider à élaborer des ressources et fournir une formation au personnel et un soutien aux étudiants. La CSWQ a aussi forgé des partenariats clés avec des Centres d'amitié autochtones à Val d'Or et à Maniwaki et travaille de près avec des partenaires communautaires autochtones. Elle a adopté plusieurs stratégies pour assurer un soutien adéquat aux élèves PNMI, dont une approche centralisée pour l'utilisation des subventions du MEES favorisant la réussite scolaire des élèves autochtones dans nos écoles et nos centres qui ont des élèves PNMI. La commission scolaire appuie ces établissements grâce à un réseau et à des activités de perfectionnement professionnel axées sur la recherche pour le personnel. L'aide supplémentaire fournie vise principalement la langue d'enseignement, le français langue seconde, les matières obligatoires pour la sanction des études au secondaire, l'engagement et la persévérance scolaire.

## Élèves ayant des besoins particuliers

La proportion d'élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles de Western Québec a augmenté au cours des dernières années. Depuis 2015, le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) a augmenté, passant de 432 à 466 en 2017-2018. La population d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EDAA) a augmenté de 81 élèves dans la même période. Tous les élèves ayant des besoins particuliers sont intégrés dans les classes ordinaires dans Western Québec, à l'exception de trois classes spécialisées : Centre Chelsea (École primaire Chelsea), Centre Transitions (École primaire Eardley) et Lindsay Place (École intermédiaire Hadley et École secondaire Philemon Wright). La taille de notre territoire pose un défi distinctif en ce qui a trait à l'organisation des services pour les élèves ayant des besoins particuliers et crée un accès inéquitable aux services directs fournis par des professionnels (p. ex., orthophonie, psychologie). De plus, il est parfois difficile de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié en adaptation scolaire dans nos écoles en région périphérique, qu'il s'agisse d'enseignants, de techniciens ou d'aides. Le manque de services ou de personnel bilingue dans les organismes d'aide (services sociaux et soins de santé) dans plusieurs de nos communautés ne fait qu'exacerber la situation. Nos centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ont aussi plusieurs étudiants qui ont des besoins particuliers et il faut de plus en plus de soutien pour assurer leur réussite.

Année scolaire	Population totale	EDAA	EHDA	Nb total de PIA	% avec PIA
2013-2014	6653	1347 (20,2 %)	368 (5,53 %)	1715	25,8 %
2014-2015	6679	1425 (21,3 %)	390 (5,84 %)	1815	27,2 %
2015-2016	6910	1468 (21,2 %)	432 (6,25 %)	1900	27,5 %
2016-2017	7134	1563 (21,9 %)	453 (6,35 %)	2016	28,3 %
2017-2018	7244	1549 (21,4 %)	466 (6,43 %)	2015	27,8 %

### **Recrutement et maintien en poste du personnel**

La Commission scolaire Western Québec emploie plus de 1000 personnes dans plusieurs catégories d'emploi, et la plupart des employés travaillent directement avec les élèves. Recruter du personnel qualifié et le maintenir en poste dans les zones rurales demeure un défi constant, surtout dans l'enseignement et les domaines professionnels. Ce défi se pose pour toutes les matières mais il est encore plus évident pour les matières spécialisées comme le français, les mathématiques, les sciences et l'éducation spécialisée. La proximité du marché de l'emploi de l'Ontario entrave aussi notre capacité à recruter du personnel et à le maintenir en poste.

### **Taux élevé de mobilité**

Plusieurs des écoles de la Commission scolaire Western Québec bordent la province de l'Ontario. Les gens font souvent le va-et-vient entre les deux provinces à la recherche de meilleures conditions de vie. Cette tendance entraîne un taux élevé de mobilité dans la population étudiante. Le taux de décrochage dans la commission scolaire s'en trouve donc exagéré à cause des élèves du secondaire qui quittent le Québec avant de recevoir un diplôme d'études secondaires ou une sanction des études.

Pour le ministère de l'Éducation, tout élève du Québec qui quitte le système sans diplôme ou sanction des études dans une année donnée et dont le code permanent ne réapparaît pas dans l'année suivante est un décrocheur. Cela comprend tout élève de secondaire I à V qui a quitté la province, qui est retourné dans une école administrée par une bande autochtone ou qui est décédé. Dans une étude menée en 2011 sur les élèves qui quittent l'école, la CSWQ a démontré que les statistiques produites par le Ministère ne reflètent pas avec exactitude le taux de migration des familles vers l'Ontario et ailleurs. Par exemple, entre 2005 et 2008, l'étude de la CSWQ a révélé que le taux de migration de ses familles était 5 à 8 fois plus élevé que le taux de 2,6 % présenté par le Ministère.

La Commission scolaire Western Québec continue de contester les statistiques du ministère de l'Éducation sur les élèves qui quittent l'école sans diplôme ou qualification. Grâce à ses services SARCA, elle suit tous les élèves qui quittent le système chaque année. Chaque élève sortant est identifié comme ayant déménagé à l'intérieur ou à l'extérieur de la province ou comme ayant pris la décision d'abandonner ses études. En tant que commission scolaire, nous avons décidé de déployer des efforts ciblés pour ramener les décrocheurs à l'école. Nous suivrons toutefois la cohorte 2016 d'élèves de secondaire I en vue de broser un tableau plus réel du nombre d'élèves qui quittent l'école sans diplôme et de produire des statistiques plus exactes sur les taux de diplomation et de qualification.

## Objectifs du Ministère

Les objectifs et les résultats escomptés du MEES sont axés sur les aspects suivants :

- Diplomation et qualification
- Équité – réduire les écarts de réussite entre les groupes
- Maîtrise de la langue – maîtrise accrue en 4<sup>e</sup> année
- Cheminement scolaire – réduire le retard à l’entrée au secondaire
- Milieu de vie – faire en sorte que tous les bâtiments soient en bon état

Le tableau ci-dessous présente les objectifs, les cibles et les indicateurs du MEES :

Objectif du MEES – 2030	Cohérence avec la Politique de la réussite éducative	Cible intermédiaire 2022	Situation réelle	Indicateur
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d’un premier diplôme (diplôme d’études secondaires ou diplôme d’études professionnelles)	Objectif 1	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	78,8 % (cohorte de 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d’études secondaires
Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d’élèves	Objectif 2	Garçons et filles : réduire l’écart à 6,1 % (réseau public et privé)  EHDA et élèves réguliers : réduire l’écart à 25,3 % (réseau public seulement)  Écoles défavorisées sur le plan socioéconomique : réduire l’écart à 6,5 % (réseau public seulement)  Élèves immigrants de première génération : réduire l’écart à 3 % (réseau public et privé)	Garçons et filles : écart de 10,1 % (réseau public et privé)  EHDA et élèves réguliers : écart de 34,1 % (réseau public seulement)  Écoles défavorisées sur le plan socioéconomique : écart de 8,9 % (réseau public seulement)  Élèves immigrants de première génération : écart de 4,1 % (réseau public et privé)  (Cohorte de 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d’études secondaires
Ramener à 10 % la proportion d’élèves qui entrent au secondaire à l’âge de 13 ans ou plus	Objectif 6	Ramener à 11,4 % la proportion d’élèves qui entrent au secondaire à l’âge de 13 ans ou plus	12,6 %  Cohorte de 2016-2017	Proportion d’élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus
Taux de réussite de 90 % à l’épreuve ministérielle d’écriture, langue d’enseignement, de 4 <sup>e</sup> année dans le réseau public	Objectif 4	Les commissions scolaires doivent établir une cible intermédiaire d’après une analyse de l’épreuve de 2017	Non disponible	Taux de réussite à l’épreuve ministérielle d’écriture de 4 <sup>e</sup> année
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	Objectif 7	Porter à 85 % le pourcentage de bâtiments qui sont dans un état satisfaisant	68 % des bâtiments du parc immobilier sont dans un état satisfaisant	Indice d’état des bâtiments du parc immobilier

## Données et cibles de Western Québec pour les objectifs du MEES

Le tableau ci-dessous présente les objectifs du Ministère, ainsi que les données et les cibles de la CSWQ.

Objectif du MEES – 2030	Situation réelle de la CSWQ		Cible – 2022	Indicateur	Principaux axes d'action
	Cohorte de 2008	Cohorte de 2009			
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles)	74,3 %	75,5 %	82 %	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'études secondaires	Littératie et numératie précoces  Soutien ciblé pour les élèves ayant des besoins particuliers  Matières de base : anglais, mathématiques et français au primaire et au secondaire
Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Garçons : 71.1% Filles : 77.9%  EHDAA : 53,2 % Élèves réguliers : 83 %  Écoles défavorisées sur le plan socioéconomique :  Rang 1, 2, 3 : 78,3 % Rang 4,5,6,7 : 74,8 % Rang 8,9,10 : 66 %  Élèves immigrants de première génération : 50 % Seconde génération : 84,1 %	Garçons : 78.1% Filles : 72.8%  EHDAA : 53,6 % Élèves réguliers : 85,7 %  Écoles défavorisées sur le plan socioéconomique : Rang 1,2,3 : 80 % Rang 4,5,6,7 : 76,8 % Rang 8,9,10 : 67,2 %  Élèves immigrants de première génération : 52,9 % Seconde génération : 83,7 %	Réduire de 5 % l'écart entre garçons et filles  Réduire de 7 % l'écart entre les EHDAA et les élèves réguliers  Réduire de 10 % l'écart entre les écoles de rang 8, 9 et 10 et les écoles de rang 1, 2, 3  Étant donné le très faible nombre d'élèves immigrants de première génération (restrictions de la Loi 101), la commission scolaire n'établira pas de cible	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'études secondaires	Littératie et numératie précoces  Soutien ciblé pour les élèves ayant des besoins particuliers  Soutien au secondaire pour les aspirations des élèves et la persévérance scolaire
	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>			
Ramener à 10 % la proportion d'élèves qui entrent au secondaire à l'âge de 13 ans ou plus	13,3 %	9,8 %	Ramener à 8,8 % la proportion d'élèves qui entrent au secondaire à l'âge de 13 ans ou plus	Proportion d'élèves qui entrent au secondaire à l'âge de 13 ans ou plus	Repérage précoce afin d'assurer un soutien à l'apprentissage  Soutien en place  Perfectionnement professionnel de qualité
Taux de réussite de 90 % à l'épreuve ministérielle d'écriture,	À l'heure actuelle, il n'y a pas d'épreuve ministérielle pour la langue d'enseignement en 4 <sup>e</sup> année.		85 % des élèves réussiront l'épreuve ministérielle	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle	Intervention précoce en littératie

langue d'enseignement, de 4 <sup>e</sup> année dans le réseau public	La CSWQ établira une cible pour le volet écriture de l'épreuve de 5 <sup>e</sup> année	d'écriture, anglais langue d'enseignement, de 6 <sup>e</sup> année	d'écriture de 6 <sup>e</sup> année	Harmonisation des pratiques par les centres de notation  Évaluation formative
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	17 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Porter à 83 % la proportion de bâtiments qui sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier	Plan d'action fondé sur les priorités établies Analyse détaillée de l'état des bâtiments

### **Objectifs, cibles et indicateurs de Western Québec**

En plus des objectifs du MEES, la Commission scolaire Western Québec a choisi d'établir des objectifs dans les domaines suivants : taux de réussite à la fin des cycles du primaire dans les matières de base : anglais, mathématique et français ; réussite aux épreuves uniformes du MEES en secondaire IV et V ; proportion d'élèves inscrits en secondaire V au 30 septembre dans une année donnée qui obtiennent un diplôme en juin de la même année.

<b>Objectif de la CSWQ</b>	<b>Situation réelle</b>	<b>Cible – 2022</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Principaux axes d'action</b>
Augmenter le taux de réussite en anglais au 2 <sup>e</sup> cycle du primaire	Jalon à être établi en juin 2018	90%	Niveau global de réussite et de maîtrise de la matière	Littératie précoce Soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage Perfectionnement professionnel de qualité
Augmenter le taux de réussite en mathématiques au 2 <sup>e</sup> cycle du primaire	Jalon à être établi en juin 2018	90%	Niveau global de réussite et de maîtrise de la matière	Numératie Soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage Perfectionnement professionnel de qualité
Augmenter le taux de réussite en français langue seconde au 2 <sup>e</sup> cycle du primaire	Jalon à être établi en juin 2018	90%	Niveau global de réussite et de maîtrise de la matière	Littératie en langue seconde Soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage Perfectionnement professionnel de qualité
Augmenter le taux de réussite en anglais au 3 <sup>e</sup> cycle du primaire	88%	90%	Niveau global de réussite et de maîtrise de la matière	Soutien en littératie Soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage Perfectionnement professionnel de qualité
Augmenter le taux de réussite en mathématiques au 3 <sup>e</sup> cycle du primaire	66%	85%	Niveau global de réussite et de maîtrise de la matière	Soutien en numératie Soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage Perfectionnement professionnel de qualité

Augmenter le taux de réussite en français langue seconde au 3 <sup>e</sup> cycle du primaire	80%	90%	Niveau global de réussite et de maîtrise de la matière	Littératie en langue seconde Soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage Perfectionnement professionnel de qualité
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve uniforme d'histoire et éducation à la citoyenneté de secondaire IV	67,2 %	80 %	Taux de réussite à l'épreuve uniforme d'histoire et éducation à la citoyenneté, secondaire IV	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve uniforme de mathématiques de secondaire IV	CST – 71,1 % Sciences – 66,7 %	80 % 85 %	Taux de réussite à l'épreuve uniforme de mathématique, secondaire IV	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve uniforme de sciences de secondaire IV	Applications technologiques et scientifiques – 79,1 % Généralités – 76,9 %	85 % 85 %	Taux de réussite à l'épreuve uniforme de sciences, secondaire IV	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve uniforme d'anglais langue d'enseignement de secondaire V	Production – 95 % Lecture – 89,7 %	95 % 95 %	Taux de réussite à l'épreuve uniforme d'anglais langue d'enseignement, secondaire V	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter le niveau de compétence à l'épreuve d'anglais langue d'enseignement de secondaire V (note moyenne)	Production – 74,3 % Lecture – 72 %	78 % 75 %	Niveau de compétence à l'épreuve d'anglais langue d'enseignement	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français langue seconde de secondaire V	Production – 74 % Compréhension – 72,2 % Interaction – 94,3 %	80 % 78 % 96 %	Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français langue seconde de secondaire V	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter la proportion d'élèves inscrits en secondaire V au 30 septembre qui obtiennent un diplôme d'études secondaires	88 %	95 %	Taux d'élèves inscrits en secondaire V au 30 septembre qui obtiennent un diplôme d'études secondaires	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources
Augmenter la proportion d'élèves inscrits en formation professionnelle qui obtiennent un diplôme d'études professionnelles	Jalon à être déterminé en utilisant la période 2016-2018	80 %	Taux de réussite des élèves qui obtiennent un diplôme d'études professionnelles (par programme)	Enseignement et apprentissage de qualité Perfectionnement professionnel de qualité Partage de pratiques efficaces et de ressources

## Orientations du MEES

La Commission scolaire Western Québec est également tenue d'aborder les deux orientations suivantes.

<b>Orientation</b>	<b>Actions de la commission scolaire</b>	<b>Actions de la commission scolaire</b>	<b>Actions de la commission scolaire</b>
Contribuer à l'augmentation du nombre d'adultes qui ont des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022. Selon les derniers résultats du PEICA, 47 % des adultes avaient des compétences élevées en littératie.	Campagne de recrutement en vue de joindre les adultes difficiles à joindre et qui ont un faible niveau de littératie	Partenariats avec des organismes communautaires et des centres d'amitié autochtones	Élaborer et mettre en œuvre un projet visant à promouvoir et à améliorer les niveaux de littératie des parents dans nos régions socio-économiquement défavorisées.
Veiller à ce que les élèves du primaire fassent 60 minutes d'activité par jour (y compris l'éducation physique).	Participation des écoles aux mesures « Ça bouge au cube »	Programme de sensibilisation à l'environnement et de survie en plein air	Banque d'activités organisées qui favorisent le mouvement pendant la période de récréation

Afin d'assurer la réussite, le monitoring, et l'évaluation de l'engagement envers le plan de réussite, la Commission scolaire Western Québec s'engage à élaborer des plans d'action et fournir un soutien pour les objectifs mandatés du MEES ainsi que celles de la commission scolaire. Le progrès sur le plan seront communiqués au système et aux intervenants concerné lors du rapport annuel de la commission scolaire.

### Déclaration de la commission scolaire concernant le niveau et la qualité des services offerts

La Commission scolaire Western Québec fournit des programmes éducatifs à des apprenants âgés de 4 à 80 ans ! Nos services comprennent la maternelle 4 ans dans des écoles défavorisées sur le plan socioéconomique approuvées, le programme Passe-Partout et la maternelle régulière 5 ans, ainsi que l'instruction de niveau primaire et secondaire. Nos centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle offrent la formation générale des adultes menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires, des prérequis à des études plus poussées, ainsi que des programmes de formation professionnelle autorisés par le Ministère. Western Québec fournit aussi des services de recommandation, d'aiguillage, de soutien et d'orientation aux adultes dans les régions qu'elle dessert, ainsi que des services aux entreprises et de formation personnalisés.

La Commission scolaire Western Québec s'engage à assurer la réussite des élèves en fournissant des occasions de qualité à tous et en assurant une distribution équitable des ressources. Notre cadre de réussite – les quatre orientations – renforce notre mission et notre engagement fondamental, à savoir de veiller à ce que tous les élèves puissent atteindre leur plein potentiel. Chacune de nos quatre directions stratégiques et nos objectifs d'harmonisation avec le système visent à **s'assurer que toutes nos décisions sont fondées sur le rendement individuel des élèves. Au vu de ce qui précède, la Commission scolaire Western Québec fait la déclaration suivante :**

La Commission scolaire Western Québec est une organisation axée sur le savoir et qui a à cœur d'assurer la réussite individuelle des élèves et de veiller à ce que chaque apprenant atteigne son plein potentiel.

La Commission scolaire Western Québec fournit un environnement d'apprentissage sûr et sécuritaire pour les élèves et le personnel.

La Commission scolaire Western Québec s'engage à fournir un enseignement et un apprentissage de la plus grande qualité qui soit.

La Commission scolaire Western Québec s'engage à veiller à ce que tous ses élèves aient accès à des services qui favorisent un apprentissage fructueux.

La Commission scolaire Western Québec promeut l'apprentissage et la croissance du personnel dans une culture de pratiques exemplaires.

La Commission scolaire Western Québec s'est dotée d'un processus formel de règlement des plaintes.

**Règlement des plaintes :**

Règlement 18 – un règlement pour établir une procédure pour l'examen des plaintes ; Le règlement se trouve à l'adresse suivante : <https://westernQuebec.ca>

Commission scolaire Western Québec  
15, rue Katimavik, Gatineau, QC J9J 0E9

Tel. 819 684 2336

Sans frais. 1 800 363 9111

Heures d'ouverture de la commission scolaire : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Signé à Gatineau, ce 29 mai 2018



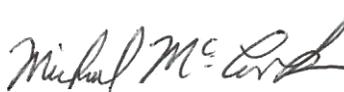
Président James Shea  
Western Québec School Board



Directeur général Michel Dubeau  
Western Québec School Board



Commissaire Norman Young  
circonscription 1



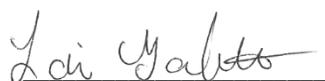
Commissaire Michael McCrank  
Circonscription 2



Commissaire Heather Egan  
Circonscription 3



Commissaire Pierre Dionne  
Circonscription 4



Commissaire Laurie Garbutt  
Circonscription 5



Commissaire Arlene Brunke  
Circonscription 6



Commissaire Alain Guy  
Circonscription 7



Commissaire Chris Schaler  
Circonscription 8



Commissaire Wayne Daly  
Circonscription 9



Commissaire Matthew Larventz  
Circonscription 10

N/D

Commissaire Joanne Labadie  
Circonscription 11



Commissaire Nick Giannakoulis  
Primaire



Commissaire Rhonda Boucher  
Secondaire



Commissaire Gregory Brennan  
Maternelle-11



Commissaire Shannon Lafond  
SEAC